

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et C^o, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS 11 JANVIER

Table of market prices for various securities and commodities in Paris, including government bonds, bank shares, and foreign exchange rates.

DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 12 janvier. Change sur Londres, 4.84 1/2; change sur Paris, 513 3/4.

ROUBAIX 12 JANVIER 1876

Bulletin du jour

Contrairement à ce qu'on avait espéré, la crise ministérielle ne s'est pas terminée avant-hier, elle subsiste même encore.

Les Filles du Colonel

PAR GAÏEN DE CHANDENNEUX (Suite) Ce fut aux bals que la recette des finances et la sous-préfecture s'empressèrent de rendre à colonel de Clarande, que le commandant Adalbert de Poitevy poursuivait, avec une sage lenteur la solution de son problème.

Le Reichsanzeiger publie l'ordonnance royale qui convoque le Landtag prussien pour le 16 de ce mois. S'il faut en croire le journal Italienische Nachrichten, un préfet allemand aurait été chargé par le Vatican d'examiner, de concert avec d'autres évêques, les moyens d'amener une transaction en vue de changer les conditions du clergé en Prusse.

On assure que la reine Victoria ouvrira le Parlement en personne. La réunion des porteurs d'obligations ottomanes 1854, 1868 et 1871, a eu lieu hier à Londres.

Une dépêche de Raguse du 10 janvier nous apprend que le froid a fait de nombreuses victimes parmi les troupes régulières: un grand nombre de soldats qui ont eu des membres gelés sont à l'hôpital.

D'après une dépêche de Belgrade du 11 janvier, vingt députés ont déposé à la Skupschtina une proposition demandant la mise en accusation de l'ancien ministre de la guerre, comme ayant violé la constitution, en demandant un impôt extraordinaire pour l'entretien des milices et les exercices du camp.

Circular de M. le garde des sceaux aux procureurs généraux. Le Journal officiel publie une longue circulaire que M. le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux, à la date du 17 janvier, au sujet de l'application de la loi sur la Presse.

Vous ne trouverez dans la loi que deux articles renforçant des dispositions pénales et qui composent le titre 1^{er}. L'article 1^{er} a pour objet de réprimer toute attaque soit contre les lois constitutionnelles, soit contre les pouvoirs du gouvernement de la République qu'elles ont établis.

Le décret du 11 août 1848 aurait dû fournir aux tribunaux les moyens de réprimer les délits de cette nature; il a semblé cependant préférable d'introduire dans la loi une disposition claire, précise et qui ne laissât subsister aucun doute.

Le décret du 11 août 1848 aurait dû fournir aux tribunaux les moyens de réprimer les délits de cette nature; il a semblé cependant préférable d'introduire dans la loi une disposition claire, précise et qui ne laissât subsister aucun doute.

Le décret du 11 août 1848 aurait dû fournir aux tribunaux les moyens de réprimer les délits de cette nature; il a semblé cependant préférable d'introduire dans la loi une disposition claire, précise et qui ne laissât subsister aucun doute.

Le décret du 11 août 1848 aurait dû fournir aux tribunaux les moyens de réprimer les délits de cette nature; il a semblé cependant préférable d'introduire dans la loi une disposition claire, précise et qui ne laissât subsister aucun doute.

et contre les lois mêmes dont ils tirent leur origine. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en attendant le pacte constitutionnel l'abri des attaqués des partis, le législateur n'a pas voulu le soustraire à une calme discussion et à une critique loyale.

Mais ces discussions permises n'ont rien de commun avec les attaques et les passionnés que nous avons déjà vu se produire et que nous avons été très-souvent impuissants à réprimer.

En permettant de punir le complice, la loi nouvelle déjouera ces calculs. Bien que le fait de colportage illicite soit considéré comme une simple contravention, et qu'à l'ordinaire les infractions pareilles n'entraînent qu'une sanction pénale, l'article 2 de la loi n'a fait violence à aucun des principes essentiels du droit criminel.

La disposition de l'article 2 n'aura pas, du reste, pour effet, ainsi qu'on l'a prétendu, d'étendre la responsabilité du colportage illicite à tous ceux qui auraient concouru à la publication de l'écrit distribué sans autorisation.

Vous poursuivrez comme complice, d'après les termes de cet article, ceux qui, par des dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices quelconques, auraient provoqué à la distribution ou donné des instructions pour la commettre.

Je vous rappelle ici aussi que la loi électorale récemment promulguée permet aux candidats de faire distribuer leurs circulaires, professions de foi et bulletins sans autre formalité que le dépôt préalable au parquet.

Tous les délits qui n'ont pas été compris dans l'article 5 de la loi seront, comme par le passé, déferés à la cour d'assises. On peut dire que le jury demeure, pour les délits de presse, le juge ordinaire, en ce sens que la juridiction

comme une queue gigantesque de plusieurs kilomètres. Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur.

Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur. Ses meilleurs amis insinuaient toutefois, que le noir lui rendait trop de services pour qu'elle consentît jamais à le quitter.

Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur. Ses meilleurs amis insinuaient toutefois, que le noir lui rendait trop de services pour qu'elle consentît jamais à le quitter.

tion des tribunaux correctionnels ne peut s'étendre au-delà des exceptions prévues par la loi et que si un doute pouvait s'élever sur la limite des deux juridictions, il devait être résolu en faveur de la compétence du jury.

Les magistrats, j'en ai la conviction, seront d'ailleurs unanimes pour sentir tout ce qu'il y aurait à redire à redevenir juges de procès ayant un caractère ou une tendance purement politique.

Vous tâche ne sera pas seulement de veiller à ce que le texte et l'esprit de la loi soient également respectés; vous aurez encore à apprécier, dans chaque cas déterminé, s'il est opportun de mettre en mouvement l'action pénale.

Je désire que vous me teniez exactement informé de toutes les plaintes qui vous seront adressées; que vous me fassiez connaître, dans tous les cas, votre opinion personnelle et les motifs sur lesquels vous oseriez devoir l'appuyer, et que, sans les cas d'urgence, vous ne commenciez aucune poursuite sans m'en avoir préalablement référé.

« Vous vous pénétrerez de cette idée que la loi qui vient d'être adoptée n'est ni une loi de réaction dirigée contre la presse ou contre le droit d'examen et de discussion dont la presse est l'instrument merveilleux et nécessaire, ni une loi d'exception; qu'elle a uniquement pour but de soumettre aux tribunaux de droit commun des délits qui leur appartiennent naturellement, qui n'ont par eux-mêmes aucun caractère politique, et que notre sage magistrature peut apprécier sans sortir de ses habitudes de calme et d'impartialité.

Je désire que vous me teniez exactement informé de toutes les plaintes qui vous seront adressées; que vous me fassiez connaître, dans tous les cas, votre opinion personnelle et les motifs sur lesquels vous oseriez devoir l'appuyer, et que, sans les cas d'urgence, vous ne commenciez aucune poursuite sans m'en avoir préalablement référé.

Il paraîtrait qu'un replâtrage s'est fait dans le ministère entre M. Buffet et M. Léon Say, mais combien de temps durera-t-il? Les mêmes causes de dissiden-

comme une queue gigantesque de plusieurs kilomètres. Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur.

Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur. Ses meilleurs amis insinuaient toutefois, que le noir lui rendait trop de services pour qu'elle consentît jamais à le quitter.

Elle portait, depuis quatre ans bientôt, un deuil profond dont l'exagération bruyante lui avait fait le plus grand honneur. Ses meilleurs amis insinuaient toutefois, que le noir lui rendait trop de services pour qu'elle consentît jamais à le quitter.

ces ne peuvent manquer de se reproduire. On a reculé devant la responsabilité d'une crise ministérielle à la veille des deux élections du sénat et de la chambre des députés.

Les autres conseillers proposent d'accepter la démission de tous les ministres et de former un cabinet d'affaires, en laissant le ministère entièrement libre de se prononcer dans ses choix, sans aucune influence gouvernementale.

Du reste, il est trop curieux de voir l'indifférence avec laquelle le public observe tout ce qui se passe dans les hautes sphères officielles ou parlementaires. Il voit qu'il n'a rien à en attendre, et le pays est obligé de se suffire à lui-même.

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« Vous vous pénétrerez de cette idée que la loi qui vient d'être adoptée n'est ni une loi de réaction dirigée contre la presse ou contre le droit d'examen et de discussion dont la presse est l'instrument merveilleux et nécessaire, ni une loi d'exception; qu'elle a uniquement pour but de soumettre aux tribunaux de droit commun des délits qui leur appartiennent naturellement, qui n'ont par eux-mêmes aucun caractère politique, et que notre sage magistrature peut apprécier sans sortir de ses habitudes de calme et d'impartialité.

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

« La constitution née en 1875 ne redoute pas l'épreuve d'un débat public. Il reste permis à chacun de signer avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit et reconnaître, d'en réclamer l'amélioration ou même le changement dans le temps et par les moyens déterminés par la constitution elle-même.»

dit-on, que la paix européenne ne saurait être troublée tant que l'Autriche et la Russie s'y opposeront.

Le monde financier a des intérêts pas trop sérieux en Belgique pour ne pas suivre, tant au point de vue de la politique internationale qu'au point de vue local, toutes les manœuvres des grévistes dont ce pays est le théâtre.

On m'écrit d'Azcoïta, 6 janvier 1876. « Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.

« Suivant les traditions de la cour d'Espagne, qui remontent au jour des Rois les réceptions officielles de l'année nouvelle, S. M. Charles VII, de passage à Azcoïta, après sa visite aux lignes de Guipuzcoa, a reçu dans le vieux palais des ducs de Grenade, les félicitations et les honneurs du clergé, des députations et des municipalités de ces provinces, dans le baise-mains solennel qui a eu lieu aujourd'hui.